

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

DIRECTION DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS LOCALES

BUREAU DES AFFAIRES FONCIÈRES
ET DES DOTATIONS DE L'ÉTAT

Evry, le **18 JUIN 2009**

Affaire suivie par :
Mme DUQUENNE
☎ 01.69.91.94.97

LRAR n° 2C 029 215 0502 2

Monsieur le Président,

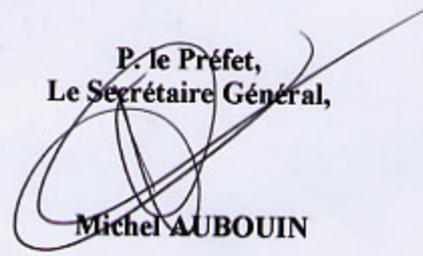
Par la présente, j'accuse réception de votre lettre reçue en Préfecture le 11 juin 2009, par laquelle vous avez formé un recours gracieux contre le permis de construire n° 91 174 08 C 1115 délivré par le maire de Corbeil Essonnes à la société Bouygues Immobilier, pour la réalisation de la tranche 1 de l'aménagement des anciennes papeteries Darblay.

Je vous indique que ce dossier de permis de construire est en cours d'instruction au titre du contrôle de légalité.

Je ne manquerai pas de vous tenir informé, à l'issue de cette instruction, des suites apportées à ce dossier.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

**P. le Préfet,
Le Secrétaire Général,**



Michel AUBOUIN

Référence : votre courrier du 05 juin 2009

M. MICHEL Pierre
Président de l'association
Corbeil Essonnes Environnement
13 rue du 14 juillet
91100 CORBEIL ESSONNES